



COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N°11

Date : 25/10/2024

Président : Christophe TOURNIER

Présents : Gerald BETTANCOURT, Bernard BATS, Jean-Louis CAUMES

Assistent : Daniel FEUILLADE (CTRA), Julien SCHMITT (CTRA), Frédéric HEBRARD (CMDA), Abdelatif KHERRADJI (CTRA), Sarah PELATAN (secrétaire administrative)

1-Manquements

XXXXX – Arbitre Régionale Féminine

Cette arbitre n'a pas respecté le protocole de communication obligatoire établi par la CRA et n'a pas saisi correctement ses indisponibilités.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CRA décide :

- D'infliger à Madame XXXXX un rappel à l'ordre sur le fait qu'elle doit impérativement respecter le protocole de communication mis en place par la CRA et qu'elle doit faire preuve de vigilance lorsqu'elle saisit ses indisponibilités sur son espace officiel.

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

XXXXX – Arbitre Régional 3

Cet arbitre nous a informé le 15/10/2024 être indisponible jusqu'au 08/11/2024 pour raison médicale. Il se trouve qu'une désignation était prévue le 19/10/2024 et qu'aucun justificatif n'a été fourni.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CRA décide :

- D'infliger à Monsieur XXXXX une sanction de non-désignation pour une période de 7 jours commençant à courir à compter du lundi 11 novembre à 0 heures pour se terminer le dimanche 17

novembre 2024 à 23 h 59 conformément aux dispositions de l'annexe 4 du Règlement Intérieur de la CRA.

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Bernard BATS
Secrétaire



Christophe TOURNIER
Président

